

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B20-BF

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 5-6

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2021 - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2021 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

VU le compte de gestion 2021 présenté par le payeur départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2021,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- constatant sa conformité avec le compte de gestion, d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2021 concernant le budget principal qui s'élève en dépenses à 604 726 921,68 € et en recettes à 646 983 796,71 €,
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2021.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Département de l'Aude

Session du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022



ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B20-BF

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2021 (article L3313-1 du CGCT)

En 2021, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique. Le budget départemental a dû, une nouvelle fois, composer avec les coûts de la crise sanitaire.

L'exercice financier 2021 est inédit pour le Département avec une évolution des recettes de fonctionnement 4 fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, alors que sur les dernières années, l'écart de tendance en faveur des recettes était de 1,5.

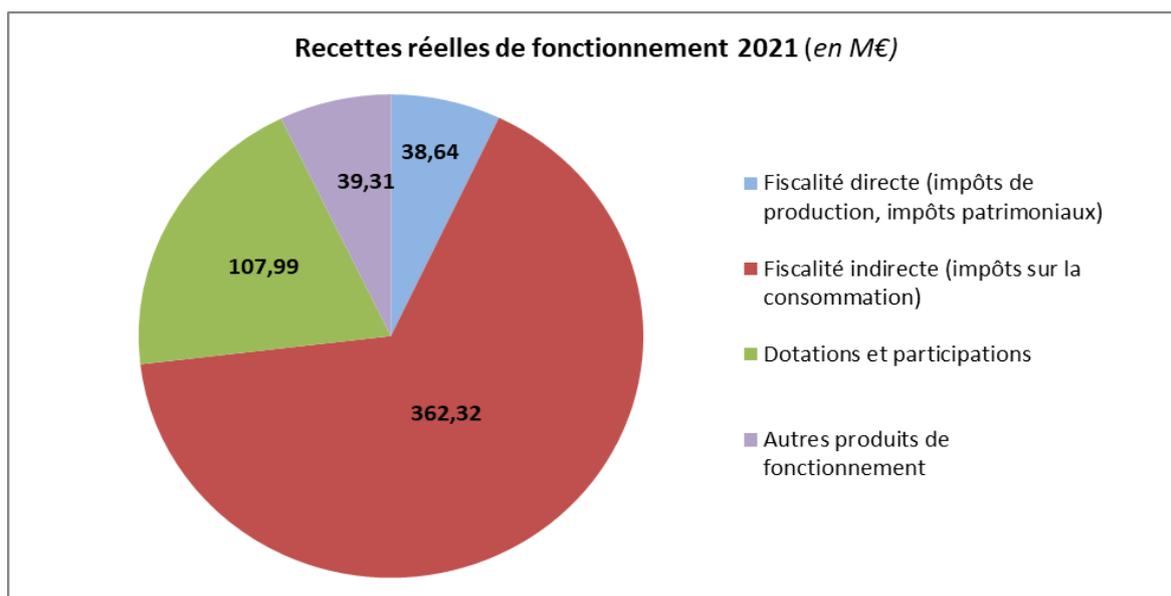
Le résultat financier global s'élève à 84,04 M€ au terme de l'exercice 2021, en progression de 25 M€. L'ampleur de ce résultat a principalement pour origine un encaissement record des produits DMTO (+ 22,6 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé globalement de 34,83 M€ (+ 6,78 %). Outre la dynamique sur les DMTO, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) enregistre une hausse supérieure à 5% soit un revenu complémentaire de 3,4 M€.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a été contenue à 1,5% soit une charge supplémentaire de 7,14 M€ qui concerne principalement la mission enfance famille et la mission autonomie. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a progressé de 27,5 M€ pour s'établir 70,9 M€.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 71,77 M€ contre 72,34 M€ en 2020. La baisse des réalisations est à mettre en regard de la diminution des crédits budgétaires en 2021 (- 3,25 M€). Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,1 M€ en diminution de 7 M€ par rapport à 2020. Le Département a continué à bénéficier, pour les emprunts de l'exercice, d'un environnement de taux d'intérêt bas.

1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 548,26 M€ contre 513,43 M€ en 2020, soit une hausse de 34,83 M€.

Il convient d'indiquer le changement de périmètre dans la composition des ressources du Département, consécutif à la réforme fiscale de 2021. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été remplacée par une fraction de la TVA nationale. En conséquence de cette réforme, le poids de la fiscalité directe locale est ramené à 7 % contre 31 % dans l'ancien panier de recettes.

Les recettes de la fiscalité directe locale se sont élevées à 38,6 M€. Elles sont constituées des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 15,7 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 11,3 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité).

Le produit de la fiscalité indirecte procure désormais les deux tiers de nos produits récurrents. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 128,7 M€. Cela correspond à une hausse de 3,6% par rapport au montant de la TFPB perçue en 2020 (+ 4,4 M€). Les DMTO, 2nd poste de la fiscalité indirecte, enregistrent une croissance exceptionnelle pour atteindre 83,78 M€ (+ 22,6 M€). La TSCA est en hausse de 3,4 M€ pour se porter à 66,5 M€. Le reversement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 54,66 M€ (+ 0,41 M€) et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4,86 M€ (+ 0,45 M€). Les autres recettes sont en diminution telles que le fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 1,3 M€), pour un montant de 20,14 M€, ainsi que la taxe d'aménagement (- 0,8 M€) pour 3,49 M€.

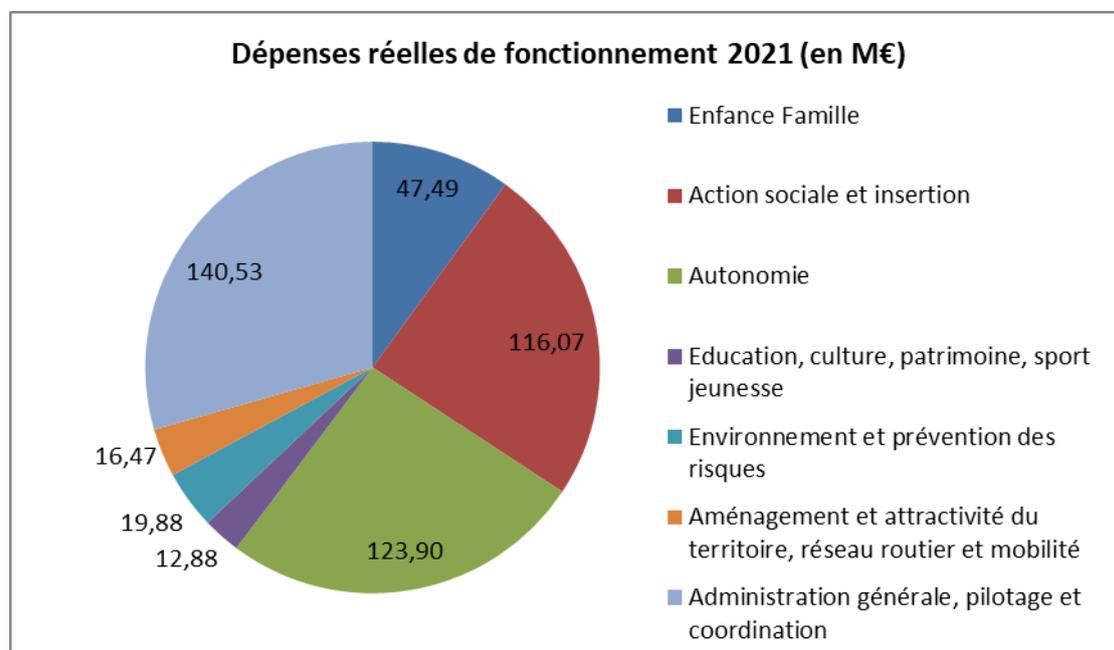
Les dotations et participations, d'un montant global de 108 M€, enregistrent une augmentation de 2,4 M€ (soit + 2,26 %). Elle résulte pour l'essentiel d'un complément alloué dans le cadre du fonds de stabilisation (+ 1,3 M€) et d'un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance (1,3 M€ ; convention Adrien Taquet). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,26 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est gelée à 2,55 M€. La dotation de

compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'établit à 11,88 M€ (- 0,07 M€), et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est abaissé à 4,4 M€ (- 0,12 M€). Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité diminuent de 0,34 M€ (à 3,98 M€).

Concernant les autres produits de fonctionnement, les recettes versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du financement de l'allocation personnalisée de l'autonomie (APA) s'établissent à 19,7 M€. Les produits de gestion (14,14 M€) se composent essentiellement des recouvrements des dépenses d'aide sociale et des indus de prestations pour 13,38 M€ (+ 0,74 M€), principalement dans le domaine de l'autonomie.

Les produits du domaine (1,52 M€), les produits financiers et les recettes exceptionnelles totalisent 5,45 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement



Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2021 de 7,14 M€ pour un montant total 477,22 M€.

La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'ASE (+ 3,1 M€) et de l'autonomie (3,2 M€). Les dépenses d'allocations RSA, en revanche, baissent de 2,1 M€ (soit - 2% en 2021) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité.

Globalement, les dépenses obligatoires de solidarités (hors dépenses de personnel) totalisent 287,46 M€ soit 60,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 6,3 M€.

Concernant la mission autonomie, la progression est différenciée entre le volet personnes âgées (+ 0,8 M€) et le volet personnes handicapées (+ 2,4 M€). L'APA et la PCH augmentent chacune de 1,6 M€. Les frais d'hébergement des personnes handicapées donnent lieu à une dépense supplémentaire de 0,6 M€. L'aide sociale à l'enfance augmente (+ 3,1 M€) du fait du

renforcement de la prise en charge des enfants confiés. La dotation de fonctionnement du service de la structure accueil enfance augmente de 0,9 M€ pour s'établir à 5,9 M€.

Les dépenses de personnel se sont accrues de 2,2 M€ (114,7 M€) en lien avec les mesures en matière de ressources humaines et l'avancement des carrières. Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées. Les dépenses strictement liées à la gestion de la crise sanitaire se sont élevées à 4,2 M€ en 2021 (en annexe).

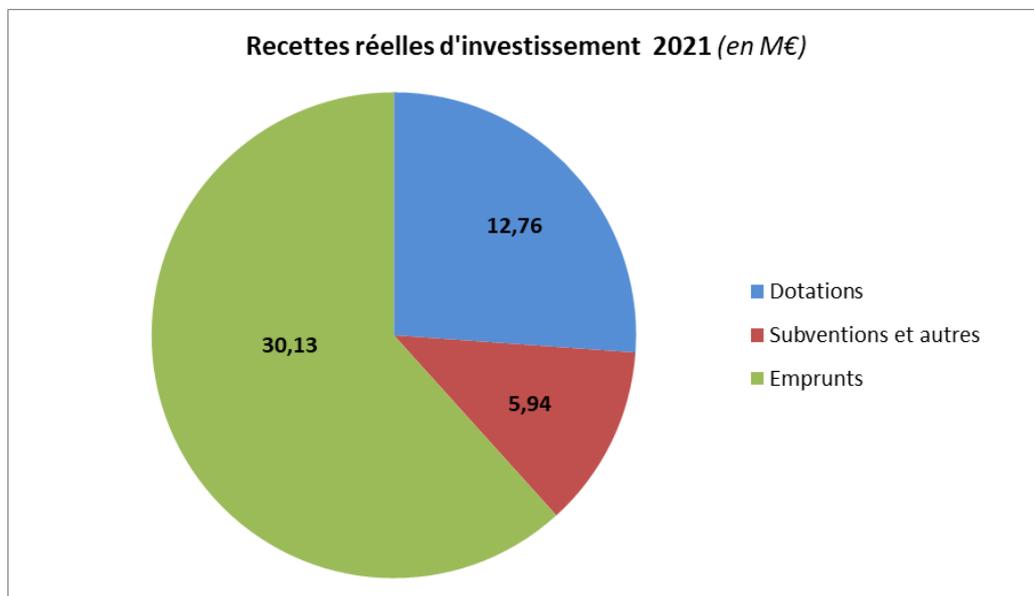
2) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 48,8 M€, en diminution de 7,98 M€ par rapport à l'exercice 2020.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (8,23 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (1,85 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (0,44 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 5,94 M€. Ces subventions ont notamment concerné les travaux routiers (2,85 M€), la véloroute du canal du midi (1,48 M€), la voie verte de Bram à Lavelanet (0,12 M€), la mise en réseau des sites du Pays Cathare (0,22 M€), la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (0,61 M€ ; fonds « Tempête Gloria »).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,13 M€ en diminution de 6,96 M€ par rapport à 2020, ce qui a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles.



3) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 71,77 M€, sont en baisse de 0,57 M€.

a) Les équipements départementaux

Les dépenses d'équipements départementaux s'élèvent à 46,59 M€ contre 50,64 M€ en 2020, soit une baisse de 4,06 M€. La principale diminution (- 7,06 M€) se porte sur les investissements routiers, après plusieurs exercices marqués par le coût de la reconstruction des ouvrages et la remise en l'état de la voirie consécutifs aux intempéries. Les dépenses de travaux routiers ont retrouvé en 2021 un niveau de réalisation habituel (27,99 M€).

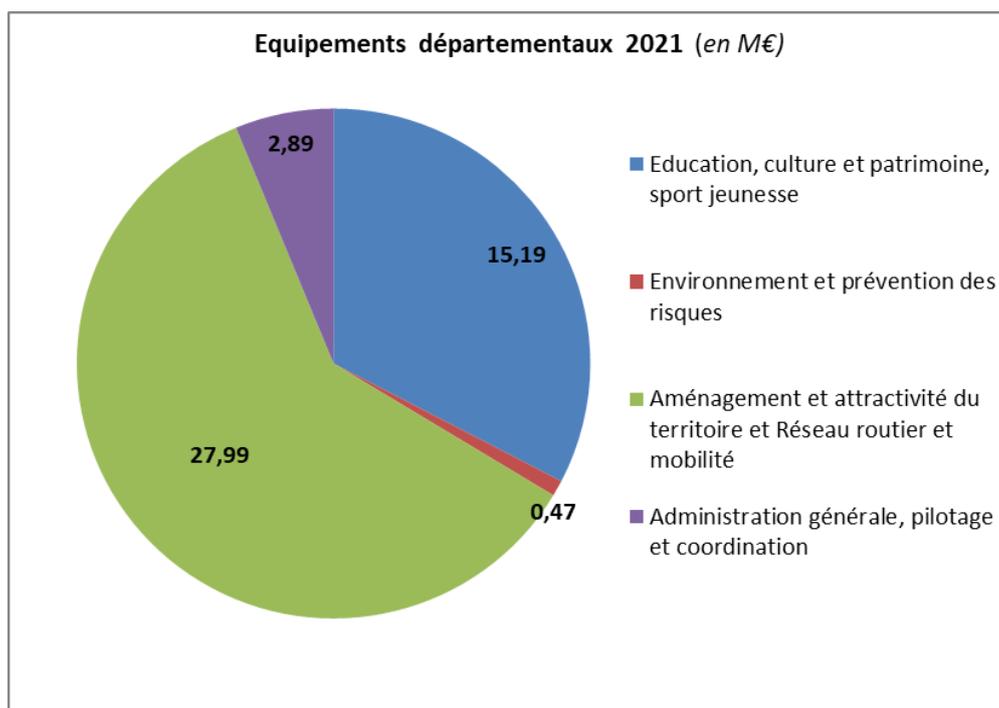
On peut noter la hausse sur la mission sport et jeunesse (+ 1,98 M€) qui s'élève à 4,4 M€, en lien avec les travaux sur la véloroute du canal du midi et la voie verte.

Concernant la mission éducation (9,97 M€ soit + 1,19 M€), 3,4 M€ ont été consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne et près de 1,57 M€ à la maintenance dans les établissements.

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 2,88 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (1,67 M€) et la maintenance bâtiminaire (1,21 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,8 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,28 M€), le développement du fonds de la bibliothèque départementale (0,21 M€) et les chantiers collectifs du programme Pays Cathare (0,15 M€).

Enfin, sur la mission environnement et prévention des risques (0,47 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,34 M€).



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort de l'action départementale en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2021 (25,19 M€) sont en hausse (+ 3,49 M€).

La mission aménagement concentre 67 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 17,04 M€ (+ 4,24 M€). Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (4,42 M€), le programme hydroagricole (4,68 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (1,98 M€), le THD (1,82 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€).

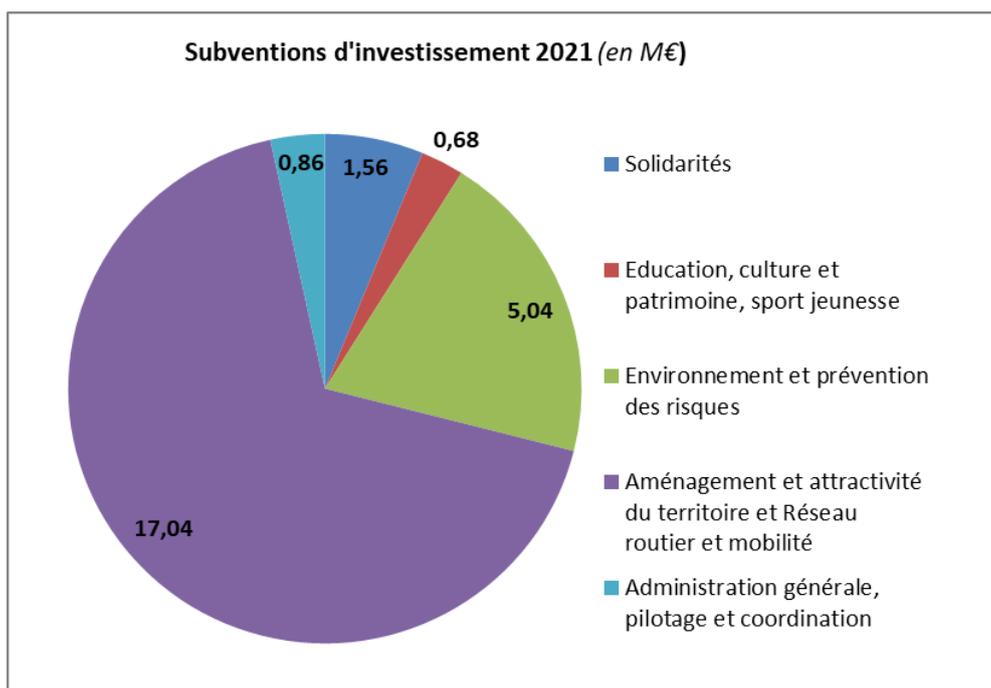
Sur la mission environnement et préventions des risques (5,04 M€), les subventions se répartissent entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,88 M€), la prévention des inondations (2,02 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,73 M€).

En ce qui concerne les solidarités (1,56 M€), on relève plus particulièrement la subvention au service de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (0,74 M€) et le financement apporté aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (0,6 M€).

La mission culture s'élève à 0,53 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,25 M€) et le financement des équipements culturels des communes (0,13 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,16 M€) s'adressent aux projets d'aménagement des sentiers de randonnées et aux équipements sportifs communaux.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,83 M€ ce qui correspond au règlement des subventions pour les projets sélectionnés dans le cadre du Budget participatif.



4) Un endettement maîtrisé

Fin 2021, la dette du Département s'élève à 228 M€, soit une augmentation de l'encours de 8,4 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 72 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classé en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables

classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 0,98 %. La capacité de désendettement passe de 5,06 ans en 2020 à 3,21 ans en 2021.

5) Le résultat 2021

A la clôture de l'exercice 2021, le Département voit son autofinancement progresser de 27,7 M€ pour s'établir à 70,9 M€. Face à la dynamique des allocations individuelles de solidarités (APA et PCH) et des participations aux établissements de l'aide sociale, la situation financière du Département a pu être conforté grâce à un bond des recettes DMTO et une gestion rigoureuse sur les charges à caractère général.

Si en 2021 les dépenses d'équipement ont un peu ralenti dans le contexte de la crise sanitaire, le Département a poursuivi son effort de reconstruction suite aux épisodes d'intempéries.

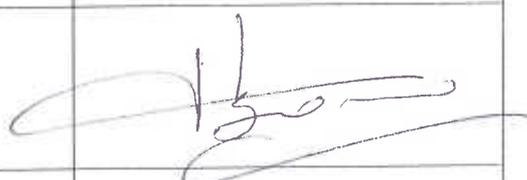
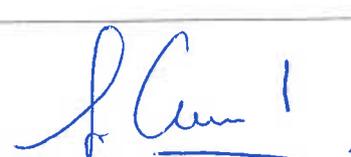
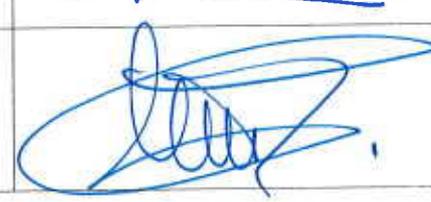
Le résultat global de clôture ressort à 84,04 M€ en progression de 25,03 M€. L'ampleur de ce résultat confère au Département une solidité financière permettant de couvrir les besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable, d'amortir les effets d'un retournement de conjoncture sur les finances mais également de dégager des marges de manœuvres pour une programmation ambitieuse des investissements sur les prochaines années.

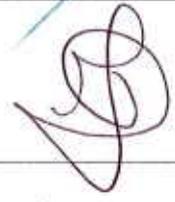
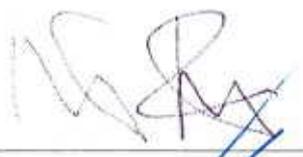
Annexe : Impact de la Covid-19 sur le budget départemental

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	DEPENSES COVID 19 Année 2021	TOTAL DES DEPENSES COVID 2020 -2021
Investissement	414 181	275 029	689 209
FONDS L'OCCAL	150 000	96 000	246 000
MESURES D'ADAPTATION AU COVID (travaux, matériel, coordonnateur SPS)	260 431	175 418	435 849
AIDE A L'EQUIPEMENT DES ORGANISMES CARITATIFS	3 750	3 610	7 360
Fonctionnement	4 487 830	3 888 593	8 376 424
FRAIS DE NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	129 777	1 021 316
SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE	1 333 361	325 812	1 659 173
AIDE EN MATIERE SOCIALE	1 491 243	2 890 491	4 381 734
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE	103 059	51 840	154 899
FRAIS GENERAUX	668 628	490 673	1 159 301
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	4 902 011	4 163 622	9 065 633

Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

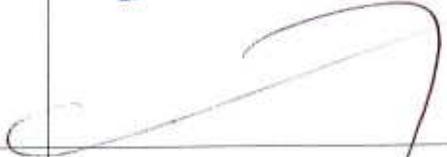
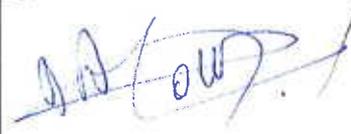
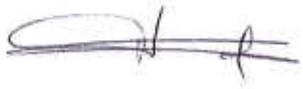
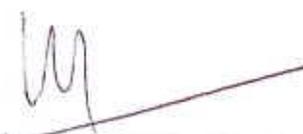
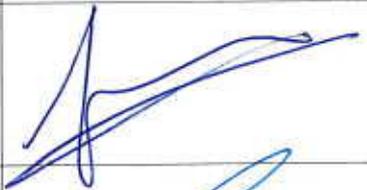
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B20-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

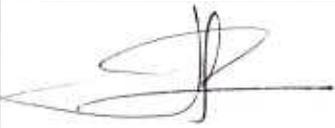
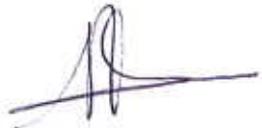
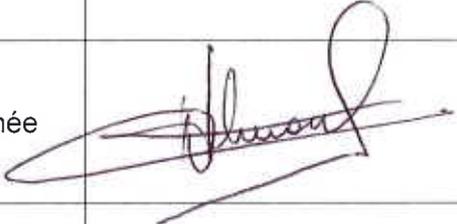
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	